

## LETTRE DU CENTRE N° 169 du 10 mars 2015

### **SUJET : Création d'une formation sur l'actualité des contrats responsables 2015 : impacts sur la gestion et les paramétrages**

Dans le contexte économique difficile de l'assurance maladie, un dispositif de régulation des dépenses a été mis en place, dont les origines remontent à la réforme de 2004. Parmi les différentes mesures de ce plan, une incitation à la création de contrats complémentaires responsables assortie d'avantages fiscaux a été créée. Pour renforcer et actualiser son contenu, le décret du 18 novembre 2014 a modifié leurs caractéristiques et la circulaire DSS du 30 janvier 2015 a précisé certaines modalités techniques de mise en place.

Le Centre de formation et des expertises métiers crée une formation sur ce sujet, orientée sur les conséquences de cette réforme en matière de gestion et de paramétrage. Elle est plus particulièrement destinée aux responsables ou référents gestion, techniciens supports, collaborateurs de la maîtrise d'ouvrage, techniciens produits et prestations.

Ces sessions se dérouleront sur une journée de 9h00 à 17h00 dans les locaux du Centre de formation le **13 avril 2015** et le **4 mai 2015**.

Sur demande, des sessions supplémentaires seront organisées. Cette formation peut aussi être organisée en intra-entreprise.

Nous vous remercions de retourner le bulletin d'inscription complété avant le 27 mars 2015 au centre de formation et des expertises métiers (fax : 01.71.72.16.11 ; e-mail : [gje.cfp@agirc-arrco.fr](mailto:gje.cfp@agirc-arrco.fr)).

Vous trouverez ci-joint le programme, les modalités pratiques de ces sessions, et le bulletin d'inscription.

*Destinataires : Direction générale  
Direction assurance de personnes  
Direction commerciale  
Direction des ressources humaines  
Direction de la communication  
Responsables formation  
Pour info : secrétaire du CE*

# CONTRATS RESPONSABLES 2015 : IMPACTS SUR LA GESTION ET LES PARAMETRAGES

**Durée :** 1 journée

**Objectifs :**

- Maîtriser le périmètre et le contenu des anciens et nouveaux critères du contrat responsable
- Identifier les conséquences et actions à mener sur la gestion des prestations et le paramétrage, pour la mise en conformité

**Destiné à :**

Responsables ou référents gestion, techniciens supports, collaborateurs MOA, techniciens produits et prestations

**Contenu :**

## Rappels des critères et périmètre actuels du contrat responsable

- Notion de parcours de soins, prise en charge des actes dans le parcours et hors parcours de soins par la Sécurité sociale
- Les différents dépassements facturables : DA, DM, DE...
- Les pénalités sur les soins hors parcours dans le contrat responsable, illustrations
- Les obligations et les interdictions de prise en charge

## L'encadrement des honoraires médicaux : l'avenant 8 à la convention des médecins

- Définition des honoraires abusifs
- Instauration du Contrat d'accès aux soins
- Les contreparties à la maîtrise des dépassements d'honoraires

## Le décret du 18/11/2014 : le nouveau contrat responsable

Les critères supplémentaires de responsabilité : examen détaillé

- Objectifs de la réforme du décret et des critères, planchers et plafonds
- Examen de la circulaire d'application DSS du 30/01/2015
- Conséquences sur les honoraires médicaux :
  - Relevé d'impacts sur les garanties, le paramétrage des garanties et les outils
  - Exercices de transposition sur les anciennes formules de garantie pour mise en conformité, selon l'adhésion du médecin au CAS (contrat d'accès au soin)
- Conséquences sur les frais d'optique :
  - Rappels sur la lecture d'une prescription médicale : dioptries, cylindre, addition... et sur la nomenclature SS
  - Relevé des impacts sur les garanties actuelles, leur transformation et le paramétrage
  - La question du plafonnement à 2 ans et son contrôle

- Identification des données sources disponibles et leurs limites (liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie - LPP, tarifs SS, ordonnances ...)

### **Les contrats multiples**

- Les caractéristiques de la garantie surcomplémentaire et ses liens avec le contrat socle
- Les impacts sur le paramétrage
- Examen du tableau de la circulaire DSS

### **Les autres contrats réglementés et responsables**

- Aperçu du panier de soins minimum (décret 08/09/2014)
- Aperçu des nouvelles options des contrats ACS (aide pour une complémentaire santé) (décret 08/10/2014)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### FORMATION AUX CONTRATS RESPONSABLES 2015 : IMPACTS SUR LA GESTION ET LES PARAMETRAGES

(\*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (\*): \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du Groupe : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

S'inscrit à la formation du :

- **13 avril 2015**
- **4 mai 2015**

#### **Facture valant convention à établir :**

au nom du service formation de l'organisme : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

au nom de l'organisme (autre service) :  
Service \_\_\_\_\_

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme (\*): \_\_\_\_\_

Nom du correspondant (\*): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

*Le coût individuel de la participation à la formation est fixé à 350 € +19,50 € de repas (règlement à réception de la facture).*

**Date et cachet de l'organisme**

**Service Formation**

**Signature**

**A renvoyer avant le 27 mars 2015**  
après validation de votre service Formation  
Centre de formation et des expertises métiers  
16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12  
Fax : 01.71.72.16.11 ou e-mail : [gje.cfp@agirc-arrco.fr](mailto:gje.cfp@agirc-arrco.fr)